



Sommaire

Convocation à l'Assemblée
du 12 décembre 2018

PV de l'Assemblée du
17 mai 2018

Planification financière

- Commentaires
- Budget de fonctionnement
- Budget d'investissement
- Planification des investissements 2019-2024
- Investissements 2019

Informations communales

- Poste vacant / garde-génisses
- Commission d'urbanisme
- Prix de l'eau
- Déchetterie
- Déneigement
- Distribution sapins de Noël
- Fermeture du bureau communal
- Hivernage des bateaux
- Conseil des parents
- Accueil extrascolaire

A vos agendas

- Pro Senectute

Memento

Le billet du Syndic



Chers Citoyens et Citoyennes de Pont-en-Ogoz,
Chers amis lecteurs et amies lectrices,

Sur la base de mon départ annoncé pour fin octobre 2018, j'ai encore la charge de rédiger ce dernier Billet du Syndic.

Je laisse tout un chacun faire le bilan, si besoin est, de mes années de syndication et souhaite juste vous apporter un éclairage sur le fonctionnement d'un Conseil communal de milice.

En effet, il m'apparaît douteux que le système puisse perdurer longtemps, compte tenu des activités professionnelles de chacun, de la complexité des affaires communales et de la densification du nombre de lois et règlements. A mon sens, même les petites Communes devront aller vers une professionnalisation, à tout le moins à temps partiel. Il est important que les Conseillers disposent de suffisamment de temps à consacrer à leur Commune pour maîtriser les dossiers toujours plus complexes, même si l'autonomie communale se réduit année après année. Les compétences des Conseillers sont extrêmement nécessaires et la fonction est souvent sous-estimée par les candidats et futurs élus.

Pour revenir à notre territoire, je regrette de n'avoir pu clôturer le chapitre de l'aménagement, mais un retour sur notre plan d'aménagement communal (PAL) est prévu sous peu, en principe avant la fin de cette année. La longueur des procédures de consultation est toutefois regrettable, tout comme les changements d'appréciation de notre Canton. Ceci empêche d'avancer avec certains projets. Je reste cependant à disposition de la Commune pour poursuivre différentes réflexions si nécessaire.

En lien avec les budgets 2019, le Conseil communal a décidé d'augmenter le soutien financier aux sociétés et activités locales. Quant aux investissements, il s'agit surtout de mettre à jour nos infrastructures et canalisations. Enfin, la centrale de chauffe d'Avry-devant-Pont devrait tantôt s'ériger, avec les premiers travaux de raccordement au sein du village d'Avry-devant-Pont. Cette centrale devra être effective pour l'automne 2019 et permettra une extension du réseau de chauffage à distance.

En vous remerciant, chers Citoyens et chères Citoyennes, pour la confiance témoignée durant mes quelques neuf années au sein du Conseil communal, dont huit comme Syndic, je formule mes meilleurs vœux pour l'avenir de notre Commune, et pour l'équipe qui devra la diriger.

Christophe Tornare



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2018
COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

Le mercredi 12 décembre 2018, à 20h00

à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 mai 2018
2. Budget de fonctionnement 2019 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2019 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Rénovation des routes et trottoirs Fr. 400'000.-
 - Adduction d'eau
 - Les Jorettes Fr. 180'000.-
 - Avry-devant-Pont / village Fr. 300'000.-
 - Rénovation école de Gumefens Fr. 300'000.-
 - Réfection des routes forestières Fr. 250'000.-
 - Epuration / assainissement du bas du secteur Les Planchettes Fr. 65'000.-
 - Mise en séparatif secteur « En la Fin » Avry-devant-Pont Fr. 330'000.-
 - Ordures ménagères secteur Le Bry – mise en place de deux moloks Fr. 20'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2019
5. Nomination de membres à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
6. Approbation des modifications du règlement scolaire
7. Approbation des modifications du règlement du personnel
8. Approbation du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
9. Approbation des modifications des statuts du Réseau santé social de la Gruyère RSSG
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

Le tractanda définitif sera publié dans la feuille officielle, au minimum 10 jours avant l'assemblée.

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 17.05.2018 puisque publié, en plus, dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Procès-verbal – Assemblée du 17 mai 2018



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 17 mai 2018

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : M. Laurent Sauter (pour la partie coté salle de sport)
M. Jean-Daniel Fragnière (pour la partie fenêtres, y compris table du Conseil communal)

Présents : 7 Conseillers communaux
47 Citoyennes et Citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
3 Personnes externes à la commune (sans droit de vote)
Soit un total de 50 participants

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 7 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2017
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2017
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Démission et nomination de membres à la Commission financière
4. Investissement complémentaire 2018 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Modification du bâtiment de l'ancienne déchetterie d'Avry pour l'installation d'une centrale de chauffe Fr. 70'000.-
 - Présentation du projet par Groupe E Celsius SA**
 - 2^{ème} complément pour la révision du PAL Fr. 80'000.-
5. Approbation nouveau règlement scolaire
6. Approbation modifications règlement de l'Accueil extrascolaire « Les Amaris »
7. Adhésion à l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois – approbation des statuts
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

A 20h05, **M. le Président** ouvre l'Assemblée communale.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 17 du 27 avril 2018, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Les 7 personnes excusées sont citées. Les scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Laurent Sauter et M. Jean-Daniel Fragnière**.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions par rapport à l'ordre du jour. Comme ce n'est pas le cas, **il est accepté**.

La présentation de l'Assemblée est projetée sur l'écran, ce document fait partie intégrante du présent PV.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2017.

M. le Président demande s'il y a des remarques quant au PV du 14 décembre 2017. Comme il n'y en a pas il demande à celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2017 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 14 décembre 2017 est accepté à l'unanimité.

Point 2**Comptes de fonctionnement et d'investissements 2017**

La parole est donnée à **M. Michel Grivel**, responsable des finances. M. Grivel donne la lecture des comptes de fonctionnement 2017. Comme ils ont été publiés dans le bulletin communal, il ne donnera que les résultats par chapitre, tels qu'affichés à l'écran. L'exercice 2017 se boucle avec un bénéfice de CHF 797'666.15 avant amortissements supplémentaires comptabilisés de CHF 790'000.00. Ce qui correspond à un total des charges pour notre Commune de CHF 6'819'000.00, soit environ CHF 3'800.00 par habitant. Il mentionne le montant des charges communales CHF 3'525'000.00, cantonales CHF 1'843'000.00 et Associations de communes CHF 1'451'000.00. Il donne le détail des amortissements supplémentaires et signale qu'une erreur figure dans les commentaires du bulletin communal, pour les « ouvrages génie civil », le montant est de CHF 90'000.00 et non CHF 335'000.00 comme inscrit, mais la valeur au bilan reste juste. Le bénéfice présenté ce soir est de CHF 7'666.15.

M. Michel Grivel demande s'il y a des questions sur les comptes de fonctionnement. Comme il n'y en a pas il passe aux comptes d'investissement et ne donnera que les comptes concernés en 2017 avec des précisions sur certains points. Au chapitre 7, point 70 montant de CHF 141'847.00, dont le PIEP réalisation hydraulique CHF 7'492.00, PIEP réalisation cadastre CHF 47'144.00, pose UV réservoir Les Monts CHF 27'929.00, déplacement conduite l'Abranna CHF 14'948.00 et liaison radio Champ Traversey CHF 24'629.00. Au point 9, pour l'école de Gumefens, il s'agit du remplacement des portes, il reste le couvert à changer et pour l'immeuble La Cornache, il n'y a qu'une partie des travaux qui ont été faits pour l'instant, c'est-à-dire l'isolation extérieure, à voir si le reste sera nécessaire ou pas. Le montant total de l'investissement net est de CHF 468'014.00.

M. le Président donne une précision quant au montant de CHF 4'000.00 dans « immeubles divers », il s'agit d'une recette extraordinaire liée à la vente d'un morceau de l'article 1113 RF, afin de légaliser l'implantation d'un muret chez M. Patrice Dupasquier. Il avait été construit illégalement hors de sa limite et le Conseil communal lui a vendu quelques mètres carrés. Dans le montant est comptée une pénalité. La décharge du Conseil sera donnée avec l'approbation des comptes.

M. Michel Grivel continue avec le bilan au 31 décembre 2017. On a un grand écart dans les disponibilités, cette différence est due au résultat positif de cette année et une baisse pour le patrimoine administratif qui est due aux amortissements supplémentaires passés sur la halle polyvalente et les écoles. Poste 15, pour les prêts et participations permanentes qui est passé à zéro, il s'agit du prêt remboursé par la Société de laiterie. Dans les passifs, les provisions des débiteurs douteux ont été augmentées pour répondre au pourcentage demandé par le Service des communes. L'augmentation des réserves est principalement pour la réserve épuration et l'augmentation de la fortune correspond au résultat de l'exercice 2017.

M. Elie Fragnière demande pour le chauffage à Gumefens, en son temps il y avait une participation pour le bloc locatif de CHF 4'500.00 par année, ça figure dans quel chapitre et est-ce encore d'actualité ? M. Grivel répond que cette réserve est toujours encaissée, elle est dans le compte 942, l'argent est comptabilisé mais pas sur un compte à part. M. le Président précise que c'est comme pour les taxes, l'argent va sur le compte courant et est utilisé dans le fonctionnement, mais est comptabilisé à part. Il informe que l'on est en train de regarder avec la PPE pour trouver une solution par rapport à ce chauffage, car pas sûr qu'on le renouvelle. Mais on va d'abord parler de celui d'Avry et on reviendra sur celui de Gumefens lors d'une prochaine assemblée.

M. Michel Grivel parle encore des investissements terminés en 2017, ils sont affichés à l'écran, soit le PIEP – réalisation hydraulique, la pose d'un UV sur le réservoir des Monts et la liaison radio de Champ Traversey, lesquels seront approuvés en même temps que les comptes.

La parole à **M. Pierre Broye**, Président de la Commission financière, pour le rapport des réviseurs et leur appréciation.

M. Pierre Broye salut l'assemblée et informe que les comptes 2017 ont été révisés par la société Multifiduciaire Fribourg SA qui est l'organe de révision désigné par l'Assemblée communale. La Commission financière a reçu tous les documents nécessaires à son travail soit : les comptes 2017 détaillés, le rapport de révision de Multifiduciaire et la liste de contrôle émise par le Service des communes. Elle a analysé ces documents et a aussi été reçue par le Conseil communal qui a répondu à toutes les questions de telle sorte qu'il y a eu une transparence complète sur les comptes.

Le bénéfice de l'exercice est de CHF 7'666.15 après la comptabilisation d'amortissements supplémentaires pour CHF 790'000.00. D'année en année on a des amortissements supplémentaires ce qui montre que l'on a une bonne

situation financière, ce qui permet d'augmenter les réserves et d'avoir une capacité d'investissement qui permet d'envisager des projets pour le développement des activités.

La Commission financière recommande d'approuver les comptes 2017, comme le recommande aussi la fiduciaire, tels qu'ils figurent dans le journal communal et tels que présentés ce soir en Assemblée.

M. le Président invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de fonctionnement et d'investissements, les investissements bouclés 2017 avec les éventuels dépassements, ainsi que la vente de terrain pour CHF 4'000.00 à voter par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2017 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

Point 3

Démission et nomination de membres à la Commission financière :

M. le Président annonce avec regret le départ de M. Pierre Broye, Président de la Commission financière depuis la fusion en 2003. Pierre a présidé cette Commission avec beaucoup d'attention et d'efficacité. Nous devons vivement le remercier pour le service et les compétences apportées à notre Commune ainsi que pour toutes ses années d'activité. La Commission financière regarde d'un œil critique les finances de la Commune, mais surtout les investissements et nous avons toujours pu œuvrer ensemble avec beaucoup d'intelligence et de compréhension. En signe de gratitude de la part du Conseil communal, un présent est offert sous les applaudissements de l'assemblée. **M. Broye** remercie l'assemblée et dit qu'en 2003 la Commune avait des dettes de l'ordre de 10 millions de francs après la fusion. Aujourd'hui en prenant les chiffres comparables, on arrive à des dettes d'environ 7 millions, ce qui veut dire que sur 15 ans on a fait un remboursement de 3 millions. De l'autre côté on a une augmentation d'activité, avec plus de contribuables et plus de charges de l'ordre de 3 millions sur un total de 5 millions à l'époque. On a donc une augmentation d'activité de 60 % et une diminution des dettes de 3 millions, ce qui signifie une santé financière bonne, voire excellente. Ceci d'autant plus que le taux d'impôts était à l'époque à 90 centimes et aujourd'hui à 75 centimes, et que depuis 15 ans on a un Conseil communal qui s'est engagé pour suivre les finances et veiller au développement de la Commune avec soin et avec rigueur. Il adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont œuvré, à ceux qui ne sont plus en charge et à ceux qui le sont encore. Pour avoir des décisions de rigueur financière, il faut pouvoir se reposer sur un service financier qui fait son travail de manière impeccable et il remercie les deux caissières et les membres de l'administration. Il adresse également ses remerciements aux membres anciens et actuels de la Commission financière avec lesquels les problèmes ont pu être discutés et les points de vue confrontés de telle sorte que nous avons pu obtenir des résultats favorables pour la Commune. Le dernier remerciement est adressé à l'assemblée communale pour la confiance témoignée tout au long des assemblées et de ces années. Applaudissements.

M. le Président dit qu'effectivement on a des bonnes années financières, particulièrement 2017 et il faut espérer qu'on puisse continuer ainsi car il y a des gros investissements prévus ces prochaines années. Pour remplacer M. Broye, la Commission financière a proposé deux candidatures. Selon l'article 96 de la loi sur les communes, la Commission financière peut fonctionner à minimum 3 membres, mais la proposition est de fonctionner à 5 et de valider les personnes présentées, il s'agit de M. Richard Fragnière de Gumefens et M. Yannick Maisonneuve d'Avry-devant-Pont. M. Fragnière étant présent, M. le Président lui demande de se lever et de se présenter.

M. Richard Fragnière est agriculteur, marié et père de 3 enfants, il est le président de la société de laiterie et membre du Conseil de paroisse.

M. Maisonneuve étant à l'étranger pour des raisons professionnelles, c'est **M. Jean-Claude Wyss** de la Commission financière qui le présente. M. Yannick Maisonneuve, né en 1973, est un Haut-Savoyard qui habite en Suisse depuis 15 ans, depuis 10 ans dans le canton de Fribourg et depuis 2010 dans la Commune. Il est en couple avec Mme Mélanie Duchesneau et ont 3 enfants. Pour son parcours professionnel, il a une maîtrise en gestion d'entreprise, un master et un contrôle de gestion dans les nouveaux systèmes technologiques au niveau comptable. Depuis 2002 il a été directeur financier international dans des groupes suisses et européens et aujourd'hui il est directeur financier pour la société Pall Corporation.

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures, comme il n'y a en a pas il propose d'acclamer les personnes par des applaudissements. La Commission financière se composera elle-même.

Point 4

Investissements complémentaires 2018 et rapports de la Commission financière

- **Modification du bâtiment de l'ancienne déchetterie d'Avry pour l'installation d'une centrale de chauffe CHF 70'000.-**

M. le Président explique que le chauffage à distance situé dans l'immeuble communal a 26 ans. Depuis deux ans, à la suite de problèmes d'émanation de fumée, il ne fonctionne plus aux copeaux de bois, mais au mazout, d'où un coût supplémentaire important. Cette installation chauffe le bâtiment communal et les appartements au-

dessus, la halle polyvalente, l'église et l'école. Il fallait de toute façon rénover ce chauffage avec l'exigence de poser des électrofiltres en 2021. Le bureau Chuard nous a fait une offre pour la rénovation à plus de CHF 500'000.00 qu'on aurait pu présenter en assemblée. Il dit d'ailleurs que pour le chauffage à Gumefens la convention faite à l'époque chiffrait la rénovation du chauffage à CHF 180'000.00, à ce prix-là aujourd'hui ce n'est plus possible. Le Conseil communal a choisi une autre manière et s'est adressé à Groupe E SA et à GESA pour avoir une solution avec la reprise complète du chauffage à distance. À la suite de cette mise au concours, le projet a été attribué au Groupe E qui devient propriétaire des conduites et de l'installation. Des modifications doivent intervenir pour la rénovation des conduites et surtout un déplacement de la chaufferie. On a décidé d'inviter les représentants du Groupe E, qu'on remercie, pour une petite présentation du futur chauffage à distance. Il rappelle que l'assemblée n'a plus à se déterminer sur l'attribution du projet au Groupe E, comme il n'y avait pas d'aspect financier, le Conseil communal l'a déjà fait. Les contrats sont signés pour une première tranche de 20 ans, renouvelable. La nouvelle chaufferie se situera au bout du bâtiment édilitaire, près de la Cornache. Le gros de l'investissement (transformation du bâtiment) sera pris en charge par le Groupe E. La Commune a une participation qui va correspondre à la démolition d'une partie du bâtiment, à la création d'un local édilitaire et, pour remplacer les containers à poubelles, l'installation de deux moloks. Tous ces travaux sont comptés dans les CHF 70'000.00, en parallèle avec les travaux du Groupe E.

M. le Président donne la parole est donnée à **M. John Rosengren** du Groupe E et précise que la mise à l'enquête du tracé des conduites aura déjà lieu ce vendredi.

M. John Rosengren se présente, il est chargé de développement d'affaires chez Groupe E Celsius, son objectif est de trouver des nouveaux chauffages à distance à acquérir et à en placer dans des communes qui n'en ont pas encore. Il présente son collègue, **M. Salvatore Nucifora**, qui est account manager pour le projet d'Avry et son travail est d'aller présenter le projet à la population, informer comment on peut raccorder les maisons et combien ça coûte. Sa présentation du projet est affichée à l'écran et sera scindée en trois parties, la présentation de la société, le projet du chauffage à distance d'Avry puis le planning, avec un espoir de mise en service en décembre 2017.

M. le Président le remercie pour la présentation et précise qu'on n'a pas d'investissement massif à faire, on va libérer des locaux car s'il avait fallu poser des électrofiltres il aurait fallu plus de place, casser des murs et prendre dans le garage. Tous les bâtiments communaux restent raccordés et prochainement la Cornache aussi avec extension possible pour les privés. Le Groupe E prend le risque que personne d'autre ne se raccorde, mais on a un contrat de garanti de chaleur pour les 40 prochaines années. Les prix sont par bâtiments. Peut-être que les prix sont sensiblement plus chers mais on libère l'édilité de travaux d'entretien tels que vider les cendres, le contrôle et autres, ce qui diminue nos charges. Il était aussi important de s'assurer que le bois communal pouvait être utilisé pour nos chaufferies. A savoir qu'on n'a plus la gestion des bois communaux, c'est la nouvelle corporation forestière qui s'en occupe depuis la fusion il y a environ deux ans. On reste propriétaire des forêts, mais c'est la corporation qui décide à qui elle vend son bois. On a la solution avec la société Bestpellets qui va racheter notre bois, selon un contrat qu'ils feront avec la corporation, on a donc la certitude de pouvoir recycler notre bois.

M. Jean-Louis Fragnière demande si une étude a été faite par rapport au biogaz et si oui à quel prix ? M. Rosengren répond que Groupe E Celsius ne fait pas de biogaz et que ce n'est pas prévu pour ce projet.

M. François Barras demande le prix du kWh, car si toute l'infrastructure est aux frais du Groupe E, qu'est-ce qui garantit le maintien d'un bon prix ? M. Rosengren répond que dans chaque contrat il y a une formule qui protège les parties des augmentations. Il y a toujours un rapport entre le prix d'achat des consommables et le prix d'origine, et le calcul fait un rapport de ça et nous donne le prix de l'énergie. M. le Président dit que la formule est incompréhensible, mais que si le prix du pellet ne bouge pas et l'indice du prix à la consommation non plus, on a un prix qui est bloqué prix du kWh qui est figé.

Une nouvelle question est posée sur les 600 kWh qui sont prévus et combien seront utilisés. M. Rosengren répond qu'on va commencer avec 3 chaudières de 200 kWh, une serait mise en service de suite, puis une deuxième et selon le nombre de raccordement on ira jusqu'à 600. Selon l'avancement on peut aller jusqu'à 330 ou 360 kWh par chaudière. Les conduites sont dimensionnées plus grosses pour pouvoir absorber une plus grande demande si nécessaire.

M. le Président dit qu'il y aura deux enquêtes, une, dès demain, pour le tracé des conduites, puis la deuxième pour le bâtiment, enquête qui viendra plutôt début juin. La partie déchetterie du bâtiment actuel et le petit local en grillage seront démontés.

M. Marcel Sottas demande à quelle hauteur sera le canal de fumée. M. le Président répond qu'il y aura 3 canaux, car un par électrofiltres, ils viendront à la mi-hauteur entre les deux bâtiments, mais les plans ne sont pas encore définis. Ils seront faits pour respecter les normes, elles dépasseront peut-être de 2 ou 3 m du bâtiment. M. Sottas a peur des problèmes avec le voisinage. M. Rosengren dit que selon la loi une chaudière de 200 kWh respecte les normes sans électrofiltres et là on met tout en œuvre pour éviter des désagréments et anticiper de futures lois plus drastiques.

Mme Trudy Limat demande des précisions sur la zone des bâtiments raccordables. Le plan est remis à l'écran pour lui montrer les zones. Elle demande si Sur Charmont est raccordable. M. Rosengren dit que tout est possible, qu'il faut prendre contact avec eux.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** libère et remercie Messieurs Rosengren et Nucifora. Ils sortent sous les applaudissements.

M. le Président dit que cet investissement complémentaire correspond à notre participation pour le démontage du bâtiment, la création d'un local éducatif et les moloks.

M. Pierre Broye prend la parole et informe l'assemblée que la Commission financière préavis favorablement cet investissement et son mode de financement.

M. le Président remercie M. Broye et demande aux personnes qui acceptent cet investissement qui sera financé par le compte courant de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec une abstention.

- 2^{ème} complément pour la révision du PAL CHF 80'000.-

M. le Président informe qu'il s'agit d'un complément pour la révision de notre plan d'aménagement. L'examen sera publié d'ici début juin 2018 et suite à ce retour des Services de l'Etat on aura certainement des corrections à faire.

La parole est redonnée à **M. Pierre Broye** pour le préavis de la Commission financière, qui préavis favorablement l'investissement et son mode de financement.

M. Chris Gabriel demande le montant déjà dépensé pour l'ensemble du PAL depuis une dizaine d'année. **M. Grivel** lui répond qu'en 2008, il y a eu un montant de CHF 150'000.00, en 2015 CHF 80'000.00 et avec les CHF 80'000.00 d'aujourd'hui, on arrive à CHF 310'000.00. M. Gabriel demande s'il y a des modifications à faire pour notre PAL et qu'il n'est pas bouclé en mai 2019, est-ce qu'il faudra tout recommencer. M. le Président répond que tout ce qui n'aura pas été approuvé au 1^{er} mai 2019, tous les dossiers de construction seront gelés. M. Gabriel demande si on a des garanties d'y arriver et est inquiet de penser qu'on a peut-être dépensé CHF 310'000.00 sans être sûr d'avoir quelque chose au bout. M. le Président dit qu'on ne peut rien garantir.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent cet investissement qui sera financé par le compte courant de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec trois abstentions.

Point 5

Approbation nouveau règlement scolaire

M. le Président explique que des modifications ont dû être faites par rapport aux modifications de la loi cantonale. Il donne la parole à **M. Pierre Justin Morard**.

M. Morard informe que le règlement a été fait selon les modèles transmis par l'Etat et adapté par rapport à notre situation. Il comporte 16 articles et les résume brièvement. Il donne quelques explications, notamment que les transports scolaires seront entièrement à la charge de la Commune, ce qui correspond à des frais supplémentaires d'environ CHF 60'000.00 par an par rapport au montant actuel. Un chapitre concerne la sécurité sur le chemin de l'école, il fait également appel aux parents et demande qu'ils se parquent sur les places prévues près des écoles et non sur la route lorsqu'ils amènent ou reprennent les enfants. Il parle aussi de l'arrêté fédéral concernant les frais demandés aux parents, dans certains cas pour des activités on pourra facturer un montant maximum de CHF 16.00 par jour. Un nouvel article concerne le conseil des parents, pour notre Commune il se composera de 7 membres, au minimum 3 parents d'élèves, un représentant du corps enseignant, la responsable d'établissement et le Conseiller communal en charge des écoles. Le Conseil des parents sera élu pour une durée minimale de 3 ans et l'article 11 définit comment ce conseil des parents se constituera. Il y aura au minimum 2 réunions par année.

M. François Morard demande comment on va procéder pour la constitution du conseil des parents. M. Pierre Justin Morard dit que les détails ne sont pas encore arrêtés, un appel sera fait par tout-ménage. On va veiller à ce qu'il y ait une bonne répartition dans les niveaux scolaires. Les membres seront nommés par le Conseil communal, ça ne sera pas facile s'il y a beaucoup d'intéressés.

Mme Marie-Claire Fragnière demande quel sera le pouvoir de ce conseil des parents, qu'est-ce qu'ils auront à discuter ou à décider. M. Morard répond que son rôle est indiqué dans la loi scolaire et dans le règlement d'application de la loi scolaire à l'article 58 il est dit que :

¹ Le conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

² Le conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

M. Morard précise que le conseil des parents est sans pouvoir de décision. Par contre ce conseil pourrait participer à la mise sur pied de manifestation telle que le carnaval des enfants par exemple, le loto et peut-être une partie de la préparation du camp de ski.

M. Chris Gabriel demande si les camps de ski sont durables. M. le Président répond qu'il y a une commission cantonale qui se réunit pour discuter de cette problématique des finances. Dans notre cas, si on prend l'exemple de la natation, il y a déjà une augmentation de CHF 3-4'000.00 par année juste pour 2 degrés scolaires. Des choix devront être faits, mais on attend le retour de cette commission cantonale. Le but est de maintenir les choses, mais il faudra voir, si nécessaire on fera des activités facultatives ou tous les deux ans. M. Morard intervient pour dire qu'au niveau du camp de ski, le grand nombre de bénévoles permet de réduire fortement les coûts. Il précise que l'arrêt du tribunal fédéral ne concerne pas que les camps de ski. Il faudra encore déterminer quel matériel fait partie du matériel scolaire et ce qui doit être financé par les communes.

M. le Président précise que le règlement devra encore être approuvé par l'Etat et demande à celles et ceux qui approuvent le nouveau règlement scolaire, qui était disponible à la Commune et sur le site internet de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le nouveau règlement scolaire est approuvé à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et précise encore que le conseil des parents n'aura pas de pouvoir décisionnel comme l'avait l'ancienne commission scolaire.

Point 6

Approbation des modifications du règlement de l'Accueil extrascolaire « Les Amaris »

M. le Président donne à nouveau la parole à **M. Pierre Justin Morard** qui explique qu'il ne va pas lire le règlement et informe qu'il y a eu très peu de modifications. On a modifié principalement, et avec plus de précisions, la manière dont les décisions seraient prises. Par exemple dans l'ancien règlement, le responsable de l'accueil pouvait prendre seul certaines décisions, alors qu'à présent on a associé le Conseil communal. On a éliminé des frais administratifs, notamment l'émolument de CHF 50.00 qui était demandé si par exemple en cours d'année il y avait des modifications sur les jours de fréquentation de l'accueil. On n'indique plus à quel service le responsable de l'accueil peut faire appel en cas de problème, on parle de service de secours. Au chapitre 14.1.5 il est à présent mentionné que le barème des tarifs est fixé par le Conseil communal avant le début de l'année scolaire. Dans l'ancien règlement on avait la méthode de calcul qui était indiquée. La table des tarifs va d'ailleurs être revue en prenant en compte certains éléments dont la fortune.

Mme Sophie Husser demande quand est-ce que le Conseil communal va examiner la possibilité d'ouverture durant les vacances. Ça serait bien de prévoir également une ouverture pour les jours fériés. M. le Président répond qu'il faut voir si c'est un accueil extrascolaire ou si c'est une crèche et garderie. Mme Husser dit que ce n'est pas avec le petit nombre de mères de jour qu'on a dans la Commune que l'on peut combler ce manque.

Mme Marie-Claire Fragnière demande si les tarifs seront harmonisés avec les autres communes. M. le Président répond qu'à sa connaissance il y a quelque chose à l'étude mais que ce n'est pas prêt. M. Pierre Justin Morard parle des tarifs qui avaient été proposés par l'ARG, mais rien n'est encore abouti. Les tarifs en préparation pour la prochaine rentrée scolaire tiennent aussi compte de la fortune et d'autres éléments du revenu, mais rien n'est encore défini.

M. le Président demande s'il y a des remarques. Comme il n'y en a pas il demande à celles et ceux qui approuvent les modifications du règlement de l'AES de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Les modifications du règlement de l'AES sont approuvées à la majorité avec 2 abstentions.

Point 7

Adhésion à l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeoise – approbation des statuts

M. le Président donne la parole à **M. Daniel Savary** qui explique que la loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services des ambulances en pouvant faire appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent se constituer en association conformément à la loi sur les communes. Jusqu'à présent, le RSSG en avait confié la gestion à l'HFR. Mais dans le courant du mois d'août 2017 l'HFR a résilié la convention ne souhaitant plus assumer cette tâche et laissant les ambulances du sud fribourgeois sans gestion financière. Un groupe travail réunissant notamment les préfets des trois districts, les directeurs des réseaux de santé et le directeur des ambulances du sud fribourgeois a analysé plusieurs variantes et il a été décidé de reprendre l'ensemble des tâches gérées par le HFR pour les ambulances et de créer un nouveau service administratif qui permet de soulager la direction des ambulances du sud fribourgeois. Pour cela il a fallu créer une association, cela a été fait très rapidement et au niveau des communes on a eu une présentation des statuts début décembre 2017 et quelques semaines plus tard ils étaient approuvés. Ces statuts semblent pouvoir assumer cette tâche sans qu'il y ait un surcoût considérable pour les communes, on parle d'une charge d'environ 2 % pour garantir des prestations semblables. Cette nouvelle association doit être soumise au vote de toutes les communes concernées, soit la Gruyère, la Glâne et la Veveyse lors des assemblées communales.

M. le Président demande s'il y a des remarques. Comme il n'y en a pas il demande à celles et ceux qui approuvent l'adhésion et les statuts de l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeoise de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : L'adhésion et les statuts sont approuvés à la majorité avec une abstention.

Point 8

Informations du Conseil communal

M. le Président enchaine et dit que lors de cette assemblée nous devons souligner un autre départ, pour raison d'âge. Il s'agit de notre chère **Rose-Marie Bulliard** qui vient de quitter ses fonctions. Mimi pour certains, Rose-Marie a toujours pu vous accueillir avec gentillesse, sourire et empathie depuis la fusion de notre Commune. Il tait les années passées précédemment comme caissière dans l'ancienne Commune de Le Bry. Pour la remplacer, Mme Océane Rial a repris le poste et nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe et espérons qu'elle sera là pour un bout de temps. Il appelle Rose-Marie à s'avancer et il la remercie très chaleureusement pour ses 15 années passées auprès de notre administration communale, à l'agence AVS, au contrôle des habitants et à ses multiples réponses données aux questions parfois surprenantes de nos citoyens. Au nom du Conseil communal il lui souhaite tout le meilleur pour sa retraite et lui remet un bouquet de fleurs, le cadeau principal lui ayant déjà été remis lors d'une soirée organisée par l'intéressée. Elle est vivement applaudie par l'assemblée.

M. le Président donne l'information quant à la fermeture du bureau postal d'Avry-devant-Pont qui sera effective au 2 juillet 2018. Il dit que le Conseil communal est révolté par cette décision de fermeture car on nous disait d'aller à Marsens, en sachant que l'Office de Marsens doit fermer d'ici la fin d'année et Farvagny est également sur la sellette. Le Conseil a fait un recours auprès de la Postcom, mais il n'y a pas de possibilité de faire un recours plus loin. Les locaux sont encore loués pour 2 ans. Si après coup un commerce ou quelqu'un veut reprendre l'agence postale, la Poste reste ouverte à la discussion.

M. Michel Grivel donne l'information concernant les routes AF, la première étape avait eu lieu il y a 2 ans sur le secteur d'Avry et du Bry. Depuis 2012 des travaux sont prévus sur Gumefens, dont La Trotze et le tronçon qui mène depuis le pied du Gibloux jusqu'au contour chez Rossier et Richard Fragnière. Les travaux vont débiter d'ici environ un mois et les riverains seront informés personnellement. Les travaux prévus sont un dégrapage, une stabilisation puis la pose du noir.

Pour les TPF, **M. le Président** informe que dès la rentrée scolaire un bus fera une boucle depuis Bulle, il tournera à La Cantine pour monter au village d'Avry, avec une halte en-dessous de la boulangerie, puis une deuxième halte à Gumefens, après la ferme Raemy. Pour le retour la halte sera près de la chapelle avant de remonter sur Avry. Cette ligne est initialement prévue pour les transports scolaires (école secondaire de Riaz), mais pourra être utilisée par tout le monde. Les lignes principales sur la route cantonale sont maintenues. A voir si par la suite on peut intensifier le nombre de passage.

Point 9

Divers

M. François Morard revient sur la mobilité, il rappelle que lors de l'assemblée du 19 mai 2015 il avait soulevé le problème de la route d'Avry et de la limitation de vitesse qui est toujours à 80 km/h. Il dit que jusqu'à la laiterie c'est très dangereux, il n'y a pas d'éclairage le soir et la vitesse est très élevée et veut savoir où on en est. M. le Président répond que les zones de limitation de vitesse dépendent du PAL et un concept global doit être fait. Par rapport à des limitations de vitesse précises, il rappelle que l'ancien Conseiller communal Félix Morard avait revu les tronçons et rencontré notamment la police cantonale, mais tout était refusé, on avait juste réussi à faire baisser vers l'école du Bry. Une discussion à de nouveau eu lieu dernièrement, mais c'est exclu, ça doit être dense et bâti des deux côtés. M. Jean-Jacques Reynaud dit qu'on a aussi rencontré le Service de la mobilité pour la suppression des passages à piétons sur la route cantonale, lesquels n'ont pas été encore enlevés, on attend qu'on nous relance pour le faire. Et pour le Service de la mobilité, les enfants ne sont pas un critère et c'est exclu tant qu'il n'y a pas de constructions compactes. Et pour la route qui va à la laiterie, il n'a pas encore la solution de ce qui pourrait être aménagé à court terme. M. François Morard dit qu'il faut peut-être mettre des chicanes pour faire ralentir. M. Reynaud répond que c'est impossible si la vitesse n'est pas réduite.

M. Steve Rime pense que depuis le temps il devrait y avoir un accotement au bord de la route, car ce n'est pas normal de voir ces mamans qui se promènent avec des poussettes et des enfants jusqu'à la laiterie. M. le Président répond que ce n'est pas du terrain communal, mais on pourrait faire des démarches pour voir avec les propriétaires, sachant que s'ils ne sont pas d'accord il faudrait entamer une procédure d'expropriation. Mais on prend note et on va les aborder.

M. Jean-Daniel Fragnière remercie pour les démarches pour les bus.

M. Elie Fragnière demande si pour les routes forestières un entretien est prévu, car tant du côté d'Avry que de Gumefens il y a des tronçons qui sont défoncés. M. Michel Grivel dit qu'il a fait les mêmes constats et qu'on va

prévoir un montant au budget de cet automne. A savoir que la nouvelle corporation forestière Berra-Gibloux ne s'occupe pas de l'entretien des routes, c'est à la charge de la Commune.

M. Elie Fragnière signale qu'au chalet d'alpage de Gumefens il y a des parasites dans la charpente et demande une intervention rapidement. M. le Président répond qu'on ira contrôler.

M. Olivier Schmutz revient sur le passage piétons au Bry et sa suppression alors qu'il y a des arrêts de bus des deux côtés de la route qui sont empruntés par les enfants qui vont au CO, les étudiants et les gens qui viennent travailler dans la zone industrielle. Il demande que la Commune étudie la pose d'un îlot pour ralentir la circulation à l'entrée du village et mettre à 60 km/h. Dans les communes voisines, cela a pu être fait dans la descente de Rossens alors qu'il n'y a aucune habitation, juste une croisée. M. le Président répond que c'est une obligation de les supprimer, que cela donne une fausse sécurité aux piétons. M. Schmutz demande qu'on se rende une fois sur place pour voir à quelle vitesse les voitures arrivent. Il demande aussi qu'on rallonge les chemins piétonniers car il y a des bouts où il n'y en a pas et en hiver les gens marchent sur la route cantonale. M. Reynaud dit qu'il y a des solutions mais qu'il y aurait des gros investissements à faire pour créer des portails d'entrée de village.

M. Olivier Schmutz ajoute qu'il y a le trottoir entre l'ancienne laiterie et le restaurant St-Pierre, côté foret, qui passe en bas. M. Reynaud répond que ces travaux seront passés dans les prochains budgets.

M. Richard Fragnière s'exprime au nom de la Société de laiterie et tient à adresser un message de reconnaissance aux citoyens. Il y a 6 ans, la Société de laiterie a présenté le projet de la nouvelle laiterie dans le but d'obtenir un financement, lequel a été accepté. Ainsi ils ont pu aller au bout de leur projet, avec la construction de la halle de fabrication, cave, magasin et tea-room. Il avait été convenu de rembourser dès la 6^{ème} année et ceci durant 14 ans et sans intérêt. Comme on a pu le constater, à la fin de l'année passée, l'emprunt a pu être soldé. Plusieurs facteurs ont permis de rembourser plus rapidement. La vente des bâtiments, les taux d'intérêts bas, l'Aide Suisse aux Montagnards qui est intervenue en cours de construction et bonne maîtrise des coûts. Ainsi la Société a donné une priorité à rembourser le prêt à la Commune. L'automne dernier, notre fromager a obtenu une médaille d'or pour son gruyère lors d'une dégustation à l'aveugle. Il remercie les citoyens pour l'appui envers sa fromagerie. L'assemblée applaudit.

M. le Président remercie M. Fragnière pour ses paroles, il se souvient que lors de la fameuse assemblée un peu houleuse il avait fallu récuser tous les agriculteurs ainsi que leurs femmes pour prendre la décision de prêt à CHF 200'000.00 plus une part sociale. Le Conseil communal est content que tout se soit bien passé et profite d'informer que la verrée est offerte par la Société de laiterie et les remercie.

Il clôt l'Assemblée en remerciant les personnes présentes en leur souhaitant un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié sous les applaudissements.

M. Michel Grivel intervient pour qu'on remercie notre Syndic pour tout son travail et qu'on l'applaudisse.

L'Assemblée est levée à 22h00.

Commentaires Budget de fonctionnement 2019

Les commentaires suivants, classés par chapitre, ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par rapport au budget 2018 et de donner quelques chiffres à titre d'information.

Le budget 2019 se solde par un déficit de Fr. 30'036.25

Total des charges réelles (*imputations int. déduites*) pour 2019 : Fr. 7'313'000.- en augmentation de Fr. 285'000.-
Total des revenus réels (*imp.int. déduites*) pour 2019 : Fr. 7'283'000.- en augmentation de Fr. 388'000.-

Le total des revenus moins les charges nous donne le déficit pour 2019 (soit Fr. 30'000.-)

Le total des charges par habitant pour 2019 est de Fr. 4'040.00 pour 1810 habitants au 31.10.2018.

La population légale au 31.12.2017 était de 1807 habitants (*soit une augmentation de 6 personnes*).

Le déficit pour 2019 est inférieur d'environ Fr. 100'000.- par rapport au budget 2018, dû principalement à l'augmentation des revenus. A noter que le Conseil communal a décidé d'augmenter le prix de l'eau potable de 10 centimes dès janvier 2019 (après le contrôle des compteurs). Le compte « **70 eau** » n'étant plus couvert à 100% depuis plusieurs années, le Conseil communal se doit d'augmenter les revenus. Nouveau prix de l'eau dès janvier 2019 à Fr. 1.35 le m³ (épuration inchangée).

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du Conseil communal Fr. 115'000.-

Traitement pour le personnel administratif 3.2 équivalent plein temps Fr. 280'000.-

Chapitre 1 : Ordre public

Salaire et solde corps sapeurs-pompiers Fr. 32'000.-
Taxe d'exemption du service pompier Fr. 30'000.-

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Traitement des chauffeurs de bus Fr. 60'000.-
Participation aux dépenses cantonales école primaire Fr. 532'000.- (+ Fr. 1'000.-)
Participation aux dépenses régionales, école secondaire de Fr. 614'000.- (+ Fr. 39'000.-)
Ecole secondaire participation intérêt/amortissement de Fr. 197'000.- (+ Fr. 67'000.-)
Subvention cantonale des transports, supprimée (encaissé en 2017 Fr. 89'000.-)
Participation aux transports scolaires, Etat-Commune également supprimée (payé en 2017 F. 31'000.-)
Traitement du personnel de conciergerie Fr. 40'000.-

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

Dons aux sociétés à but culturel et divers Fr. 21'000.-
Dons aux sociétés sportives de Fr. 25'000.-

Chapitre 4 : Santé

Participation au service ambulance Fr. 25'000.-
Participation EMS Humilimont Fr. 15'000.-
Participation aux frais financiers EMS district et hors district Fr. 128'000.-

Chapitre 5 : Affaires sociales

Subside aux crèches, accueil familial de jour et écoles maternelles Fr. 36'000.-
Participation au Service social de la Gruyère Fr. 227'000.- (- Fr. 8'000.-)
Participation au Service d'aides familiales de Fr. 181'000.- (+ Fr. 19'000.-)

Chapitre 6 : Transports et communications

Traitement pour le personnel édilitaire, 2 équivalent plein temps Fr. 160'000.-
Frais éclairage public, consommation Fr. 25'000.- (comptes 2017 Fr. 19'000.-)
Entretien des routes et collecteurs eau de pluie Fr. 80'000.-
Heures et machines de déneigement Fr. 40'000.- (comptes 2017 Fr. 43'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement

Achat d'eau Fr. 24'000.- (comptes 2017 Fr. 28'000.-)
Participation à l'ACAPE Fr. 42'000.- (comptes 2017 Fr. 40'000.-)
Prestations du fontainier Fr. 22'000.- (comptes 2017 Fr. 17'000.-)
Vente d'eau Fr. 140'000.- (comptes 2017 Fr. 142'000.-)
Location des compteurs et abonnements Fr. 95'000.-
Taux de couverture à 97% (inclus les 10 centimes d'augmentation, soit environ Fr. 10'000.-)
Entretien et rénovation des installations eaux usées Fr. 100'000.-
Participations à la STEP Fr. 171'000.-
Taxes d'utilisation Fr. 350'000.- (comptes 2017 Fr. 346'000.-)
Salaire surveillants Fr. 22'000.-
Frais de ramassage Fr. 160'000.- (comptes 2017 Fr. 151'000.-)
Taux de couverture à 79%
Travaux de conservation des ouvrages d'endiguements Fr. 30'000.-

Chapitre 8 : Economie

Participation à Gruyère Tourisme Fr. 14'000.-
Contribution ARG Fr. 40'000.- (comptes 2017 Fr. 39'000.-)
Contribution AISG Régionalisation des sports Fr. 22'000.-

Chapitre 9 : Finances et Impôts

Revenu des impôts personnes physiques Fr. 4'240'000.- (en augmentation de Fr. 392'000.-)
Revenu des impôts personnes morales Fr. 220'000.- (en augmentation de Fr. 46'000.-)
Les impôts irréguliers budgétisés à environ 50% représentent Fr. 350'000.- (comptes 2017 Fr. 775'000.-)
Contribution Immobilière Fr. 520'000.-
Péréquation des ressources Fr. 157'000.- (en diminution de Fr. 53'000.-) Pont-en-Ogoz bénéficiaire
Péréquation des besoins Fr. 65'000.- (en augmentation de Fr. 6'000.-) toutes les communes
La charge annuelle d'intérêts des dettes est estimée à Fr. 75'000.- (en diminution de Fr. 46'000.-)
La charge totale des amortissements obligatoires s'élève à Fr. 461'000.- (en diminution de Fr. 19'000.-)
Immeuble communal Avry, le résultat prévu est de Fr. 48'000.-
Immeuble la Cornache Avry, le résultat prévu est de Fr. 21'000.-

A noter une augmentation des charges d'immeuble sur Avry pour l'introduction du chauffage à distance par le Groupe E L'introduction sera imputée sur chaque immeuble concernée, elle est budgétisée.

Budget de fonctionnement 2019

Budget de fonctionnement			Budget 2019		Budget 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	787 661.00	196 141.00	802 074.00	188 706.00
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		151 062.00		151 062.00	
02	ADMINISTRATION GENERALE		577 760.00	196 141.00	592 008.00	188 706.00
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		58 839.00		59 004.00	
1	ORDRE PUBLIC		157 374.85	35 000.00	153 028.02	32 000.00
12	JUSTICE	D. Savary	45 182.40		40 471.77	
14	POLICE DU FEU	O. Oberson	102 674.00	35 000.00	103 774.00	32 000.00
15	MILITAIRE	O. Oberson	526.00		500.00	
16	PROTECTION CIVILE	O. Oberson	8 992.45		8 282.25	
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2 516 132.40	137 200.00	2 372 141.70	125 700.00
20	ECOLE ENFANTINE		149 218.45		151 086.30	8 000.00
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1 567 744.55	11 700.00	1 469 640.60	51 700.00
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "LES AMARIS"		122 731.00	117 500.00	80 953.00	58 000.00
22	ECOLEES SPECIALISEES		314 301.40		307 974.80	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		50 000.00		50 000.00	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		312 137.00	8 000.00	312 487.00	8 000.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	306 444.55	6 000.00	261 421.65	6 000.00
30	CULTURE		67 836.55		57 817.65	
34	SPORTS		231 800.00	6 000.00	196 800.00	6 000.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		2 000.00		2 000.00	
39	CULTE, EGLISE		4 808.00		4 804.00	
4	SANTE	D. Savary	559 122.70	10 000.00	550 164.10	20 000.00
40	HOPITAUX		28 980.95		25 740.90	
41	HOMES MEDICALISES		443 226.25		434 914.20	
44	SOINS AMBULATOIRES		71 685.50		64 359.00	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		15 000.00	10 000.00	25 000.00	20 000.00
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		230.00		150.00	
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	996 818.35	1 600.00	967 981.20	1 600.00
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE			1 600.00		1 600.00
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	P. Morard	44 500.00		44 500.00	
55	INVALIDITE		453 960.20		438 366.20	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		15 000.00		15 000.00	
57	PERSONNES 3EME AGE		11 000.00		9 000.00	
58	AIDE SOCIALE		472 358.15		461 115.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	611 340.00	56 000.00	557 642.00	56 000.00
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		520 696.00	56 000.00	461 012.00	56 000.00
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX		12 176.00		11 413.00	
65	TRAFIC REGIONAL		78 468.00		85 217.00	
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		913 753.00	783 600.00	911 829.00	763 600.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JJ Reynaud	250 439.00	243 200.00	251 968.00	223 200.00
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	353 000.00	353 000.00	353 000.00	353 000.00
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	210 087.00	165 400.00	205 850.00	165 400.00
74	CIMETIERE	JJ Reynaud	5 854.00		5 854.00	
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	42 000.00	2 000.00	22 000.00	2 000.00
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	3 000.00		3 000.00	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	49 373.00	20 000.00	70 157.00	20 000.00
8	ECONOMIE		161 319.75	23 300.00	182 881.20	63 300.00
80	AGRICULTURE	M. Grivel	700.00		1 191.00	
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	14 108.00	21 000.00	12 790.00	21 000.00
81	FORETS	M. Grivel	22 391.55	2 300.00	42 300.00	42 300.00
83	TOURISME	Y. Maillard	124 120.20		126 600.20	

Budget de fonctionnement 2019

9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	1 220 399.00	6 951 488.35	1 231 035.55	6 599 249.00
90	IMPOTS		50 000.00	5 498 517.35	50 000.00	5 040 895.00
930	PEREQUATION FINANCIERE			221 112.00		269 267.00
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		536 279.00	547 055.00	582 846.55	596 858.00
941	IMMEUBLE PATRIM.FINANC.LE BRY	O. Oberson	39 035.00	22 000.00	39 001.00	22 000.00
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	21 800.00	1 110.00	11 800.00	1 110.00
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	193 344.00	230 344.00	199 849.00	231 849.00
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	O. Oberson	243 528.00	291 400.00	234 891.00	297 320.00
944	PARCHETS	M.Grivel	6 700.00	41 000.00	6 700.00	41 000.00
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson	74 013.00	95 200.00	55 248.00	95 200.00
946	HALLE LE BRY	O. Oberson	12 700.00	750.00	7 700.00	750.00
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	43 000.00	3 000.00	43 000.00	3 000.00

Récapitulation du budget de fonctionnement			Budget 2019		Budget 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	787 661.00	196 141.00	802 074.00	188 706.00
1	ORDRE PUBLIC		157 374.85	35 000.00	153 028.02	32 000.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2 516 132.40	137 200.00	2 372 141.70	125 700.00
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	306 444.55	6 000.00	261 421.65	6 000.00
4	SANTE	D. Savary	559 122.70	10 000.00	550 164.10	20 000.00
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	996 818.35	1 600.00	967 981.20	1 600.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	611 340.00	56 000.00	557 642.00	56 000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		913 753.00	783 600.00	911 829.00	763 600.00
8	ECONOMIE		161 319.75	23 300.00	182 881.20	63 300.00
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	1 220 399.00	6 951 488.35	1 231 035.55	6 599 249.00
TOTALISATION			8 230 365.60	8 200 329.35	7 990 198.42	7 856 155.00
Résultat				30'036.25		134'043.42

Budget d'investissement 2019

Budget d'investissement			Budget 2019		Budget 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare			35 000.00	
02	ADMINISTRATION GENERALE				35 000.00	
02.506.20	Informatique administration 2018				35 000.00	
1	ORDRE PUBLIC				15 000.00	
15	MILITAIRE	O. Oberson			15 000.00	
15.503.10	Assainissement stand tir				15 000.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	50 000.00		50 000.00	
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		50 000.00		50 000.00	
35.565.10	Part. au Port En Redon		50 000.00		50 000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	730 000.00	20 000.00	613 500.00	120 000.00
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		730 000.00	20 000.00	613 500.00	120 000.00
62.501.70	Rénovation routes AF 2014				220 000.00	
62.501.80	Rénovation routes et trottoirs 2016+étude				50 000.00	
62.501.90	Rénovation routes et trottoirs 2017		30 000.00			
62.502.10	Rénovation routes et trottoirs 2018		200 000.00		200 000.00	
62.502.20	Complément assainissement éclairage public S.O.N		100 000.00		100 000.00	
62.502.30	Achat pompe à traiter				30 000.00	
62.502.40	Achat lame à neige				13 500.00	
62.502.50	Rénovation routes et trottoirs 2019		400 000.00			
62.661.00	Subventions cantonales			20 000.00		120 000.00

Budget d'investissement 2019

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		1 140 000.00	40 000.00	1 098 000.00	40 000.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JJ Reynaud	495 000.00	20 000.00	690 000.00	20 000.00
70.502.20	PIEP réalisation cadastre		15 000.00		40 000.00	
70.502.70	Conduite d'eau et défense incendie "Le Féty"				112 000.00	
70.502.80	Suppression réservoir Champ Traversey				30 000.00	
70.502.90	Rempl. conduite Villarvassaux 1ère partie				400 000.00	
70.503.10	Rempl. conduite Malamoillie				108 000.00	
70.503.20	Adduction d'eau Les Jorettes-Pra D'Amont		180 000.00			
70.503.30	Remplacement conduite d'eau Avry village		300 000.00			
70.610.00	Taxes de raccordements			20 000.00		20 000.00
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	555 000.00	20 000.00	350 000.00	20 000.00
71.501.90	Mise en séparatif "Vers la maison"				185 000.00	
71.502.00	Mise en séparatif "Le Pavillon"		160 000.00		165 000.00	
71.502.10	Assainissement bas des Planchettes		65 000.00			
71.502.20	Mise en séparatif "En la Fin"		330 000.00			
71.610.00	Taxes de raccordements			20 000.00		20 000.00
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	20 000.00		38 000.00	
72.501.10	Création point de collecte Gumefens				20 000.00	
72.501.20	Remplacement clôture déchetterie Le Bry				18 000.00	
72.501.30	Création point de collecte Le Bry		20 000.00			
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	70 000.00		20 000.00	
79.501.40	Complément révision PAL				20 000.00	
79.501.50	2ème complément révision PAL		70 000.00			
8	ECONOMIE		250 000.00			
81	FORETS	M. Grivel	250 000.00			
81.501.00	Aménagements de routes forestières		250 000.00			
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	570 000.00		398 000.00	
9420	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	70 000.00			
9420.500.00	Modif. bâtiment ancienne déchetterie Avry		70 000.00			
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	300 000.00		18 000.00	
9421.500.00	Rénovations école Gumefens+ancien bâtiment				18 000.00	
9421.500.10	Rénovation école Gumefens 2019		300 000.00			
944	PARCHETS	M. Grivel	150 000.00		150 000.00	
944.501.00	Rénovation Gîte d'Avry		150 000.00		150 000.00	
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson			180 000.00	
945.500.00	Isolation de "La Cornache"				180 000.00	
946	HALLE LE BRY	O. Oberson	50 000.00		50 000.00	
946.501.00	Création place de lavage		50 000.00		50 000.00	

Nouveaux investissements 2019 = 1'845'000.00

Budget d'investissement			Budget 2019		Budget 2018	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare			35 000.00	
1	ORDRE PUBLIC				15 000.00	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	50 000.00		50 000.00	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	730 000.00	20 000.00	613 500.00	120 000.00
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		1 140 000.00	40 000.00	1 098 000.00	40 000.00
8	ECONOMIE		250 000.00			
9	FINANCES ET IMPOTS	M.Grivel	570 000.00		398 000.00	
TOTALISATION			2 740 000.00	60 000.00	2 209 500.00	160 000.00
Résultat				2 680 000.00		2 049 500.00
Y compris reports des années précédentes de CHF 875'000.00						



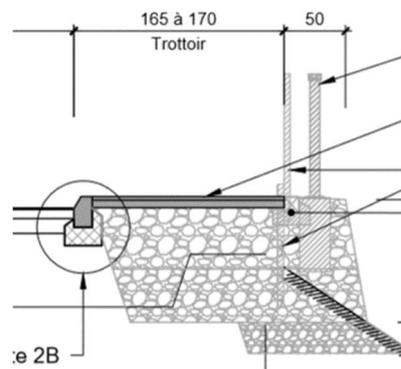
Planification des investissements 2019 - 2024

Planification des investissements entre 2019 - 2024													
LIBELLÉS													
	1845 000.00	2 690 000.00	2 700 000.00	1250 000.00	800 000.00	800 000.00	800 000.00	40 000.00	255 000.00	140 000.00	140 000.00	40 000.00	40 000.00
Bénéfice / perte	-	-	-	-	-	-	-	1 805 000.00	2 435 000.00	2 560 000.00	1 110 000.00	760 000.00	760 000.00
	10 085 000.00												
N° LIBELLÉS	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
02 Adm. Générale		150 000.00											
15 Stand de tir (dépollution)		200 000.00											
62 Entretien routes et trottoirs	400 000.00	300 000.00	300 000.00	200 000.00	200 000.00	200 000.00		90 000.00					
62 Assainissement écl. public		100 000.00	50 000.00										
62 Routes cantonales, accès lac		1 000 000.00	1 000 000.00										
70 Rénovation réseau d'eau	480 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00							
70 Taxes de raccordement eau							20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
71 Taxes de raccordement épur.							20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00
71 Mise en séparatif	395 000.00	200 000.00	200 000.00	200 000.00	200 000.00	200 000.00							
72 Déchetterie, édlité	20 000.00	40 000.00											
79 Parking public "Ogoz"		100 000.00	100 000.00						25 000.00				
79 Parking "Les Marais"			200 000.00										
81 Rénovation routes forestières	250 000.00	200 000.00	200 000.00	200 000.00				100 000.00	100 000.00	100 000.00			
83 Participation au port et zone touristique			250 000.00	250 000.00									
9421 Rénovation Gurnéfens (bât. École)	300 000.00												
940a Intérêts	72 200.00	97 400.00	102 400.00	44 400.00	30 400.00	30 400.00						30 400.00	
940b Amortiss. Oblig.	72 200.00	97 400.00	102 400.00	44 400.00	30 400.00	30 400.00						30 400.00	

Investissements 2019

Rénovation et entretien des routes et trottoirs CHF 400'000.00

Secteur Le Bry
Route de La Gruyère trottoir entre l'école et le village – L 180 m
devis estimatif CHF 300'000.00

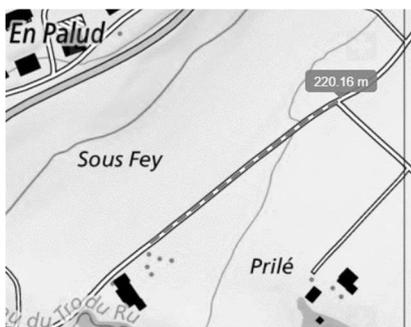


Lors de la construction, les soutènements du trottoir ont été réalisés au moyen de bordures en béton destinées à la délimitation des espaces verts sans contrainte de charge. Avec la pression du terrain et de la route cantonale ces aménagements s'effondrent. Une réparation même légère étant difficilement réalisable et relativement coûteuse, le Conseil communal a décidé de le reconstruire sur toute sa longueur. Les techniques de construction devront encore être étudiées et discutées avec le Service des ponts et chaussées.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Jean-Jacques Reynaud

Secteur Gumefens Route du Lac remplacement du revêtement bitumineux sur un tronçon de 220 m devis estimatif CHF 75'000.00

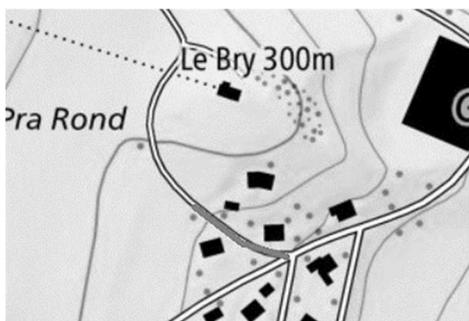


Un premier tronçon de 200 m avait été réalisé en 2012. La suite avait été laissée en l'état dans l'attente des travaux liés au développement des rives du lac. Le revêtement est aujourd'hui totalement craquelé et se désagrège. Il n'est pas concevable d'attendre l'exécution des travaux précités qui ne devraient pas être réalisés à court terme. Le remplacement du revêtement s'avère urgent et indispensable.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Jean-Jacques Reynaud

Secteur Le Bry Route du Stand remplacement du revêtement bitumineux sur un tronçon de 60 m devis estimatif CHF 25'000.00.



Ce tronçon de route incluant le raccordement à la route du Villars est en très mauvais état. Sa réfection est nécessaire.

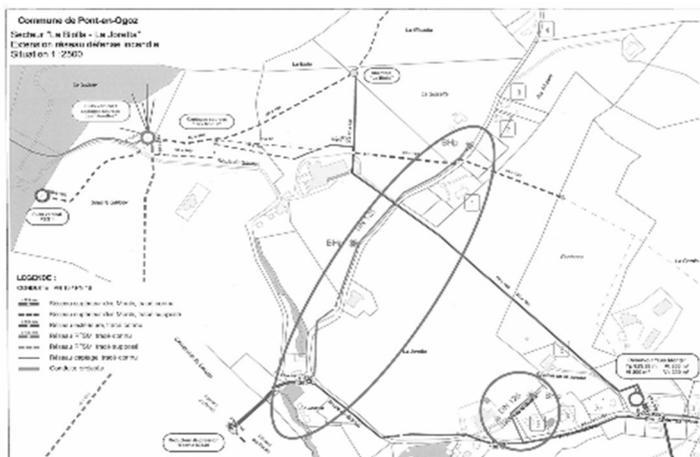
Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Jean-Jacques Reynaud

Investissements 2019

Adduction d'eau CHF 480'000.00**Secteur Gumefens****Conduite d'eau et défense incendie**

La Joretta – La Gisetta - L 500 m et rte du Gibloux - ch. de la Joretta - L 120 m
devis estimatif : CHF 180'000.00



Les abonnés des hauts de Gumefens sont alimentés directement depuis la source des Monts sans qu'aucun traitement par UV ne soit possible. Afin de leur garantir une eau exempte de tout risque de contamination la conduite du réseau de Sorens, en attente à la croisée de La Joretta depuis 2006, sera prolongée jusqu'à la Gisetta sur une longueur de 500 m. Un autre bras de 120 m alimentera les abonnés situés directement en dessus du réservoir des Monts. La défense incendie sera complétée par l'installation de 3 nouvelles bornes hydrantes.

A préciser que nous bénéficierons pour la dernière fois des subventions de l'ECAB.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Jean-Jacques Reynaud

Secteur Avry

Remplacement de la conduite d'eau reliant la route de La Tour à Charmont - L 430 m
Devis estimatif : CHF 300'000.00



Les conduites d'eau d'Avry-devant-Pont ont été réalisées en acier. Elles sont aujourd'hui en mauvais état et leur remplacement devrait intervenir à moyen si ce n'est à court terme. La règle voulant qu'en milieu construit, les conduites d'adduction d'eau suivent le tracé des routes, le Conseil communal, profitant des travaux liés au nouveau chauffage à distance, a décidé de remplacer la conduite allant de la route de la Tour à celle de Charmont. Les coûts de génie-civil seront ainsi répartis entre les 2 partenaires que sont la Commune et le Groupe E SA.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Jean-Jacques Reynaud

Rénovation de l'école de Gumefens
CHF 300'000.--

L'étude pour les travaux de rénovation de l'école et de l'ancienne école à Gumefens, qui avait été validée lors de l'assemblée communale du 20 décembre 2016, a abouti et les travaux suivants seront réalisés :

- | | | |
|--------------|------------------|---------------------------------|
| - Maçonnerie | - Charpente | - Ferblanterie |
| - Fenêtres | - Portes garages | - Etanchéité |
| - Stores | - Serrurerie | - Revêtement de sol en bois ... |

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

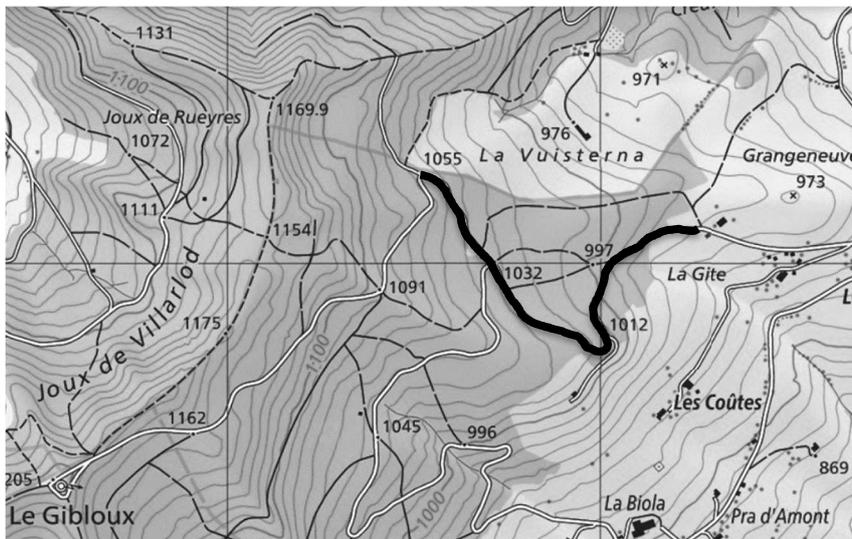
Olivier Oberson

Investissements 2019

Réfection des routes forestières CHF 250'000.00

Nos routes forestières arrivent en bout de course et afin de pouvoir garder le fond, il est urgent de procéder à une rénovation de ces routes qui sera échelonnée en plusieurs années, comme vous pouvez le constater sur la planification des investissements.

La 1^{ère} étape proposée va de l'entrée de la forêt du Gibloux, côté Avry, jusqu'au parking plus 200 m jusqu'à la croisée de la route direction Vuisternens.



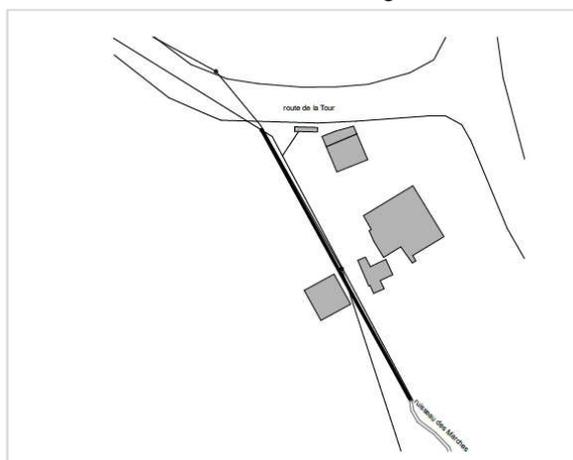
Le dossier sera transmis au Service des forêts et de la faune (SFF) en vue d'une demande de subvention. Les travaux ne débuteront pas avant l'aval du SFF.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Michel Grivel

Epuration – Mise en conformité du tronçon « Vers la Maison – Charmont » secteur Avry-dt-Pont CHF 65'000.00

Suite aux importantes intempéries de cet été, la réfection et l'augmentation du diamètre de ce tronçon sont à mettre en œuvre de toute urgence. En effet, la majeure partie des eaux claires provenant des Planchettes aboutit à ce tronçon qui est clairement sous-dimensionné et présente, de plus, différents défauts. Lors de grosses intempéries cette canalisation n'est plus à même d'évacuer l'afflux d'eau, avec comme conséquence le soulèvement du couvercle du regard situé en amont et l'inondation des parcelles voisines.



Les travaux consistent en la création d'une nouvelle canalisation pour les eaux claires d'un diamètre de 50 cm allant de la route communale jusqu'au ruisseau des Marches. L'ancienne canalisation, d'un diamètre de 35 cm, continuera à récupérer certaines eaux, notamment celles provenant des fontaines sises à proximité. Vu la complexité du site, ces travaux s'effectueront d'entente avec les propriétaires des parcelles concernées et le Service de l'environnement, Section lacs et cours d'eau.

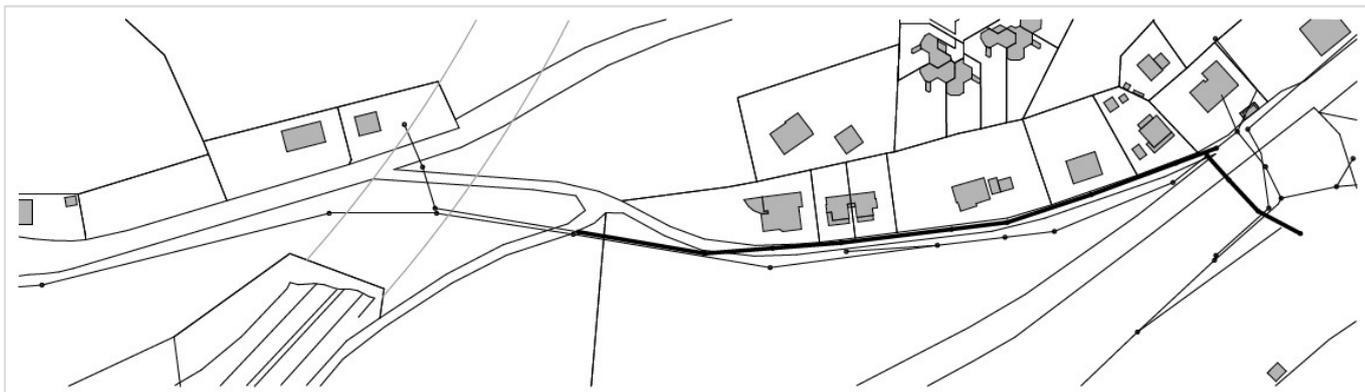
Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Daniel Savary

Investissements 2019

**Epuration – Mise en séparatif quartier « En la Fin »
secteur Avry-devant-Pont
CHF 330'000.00**

Cette mise en conformité est planifiée par le plan général d'évacuation des eaux de Pont-en-Ogoz (PGEE). Elle concerne la première étape de la mise en séparatif de la zone allant d'«en Charmont» jusqu'au Vignier. Cette mise en conformité est la dernière grande étape de l'assainissement du réseau d'épuration communale, dont la planification s'étend sur plus d'une dizaine d'années.



Les travaux consistent au doublement du collecteur actuel par un nouveau collecteur qui reprendra les eaux usées. L'ancien collecteur sera utilisé pour l'évacuation des eaux claires.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Daniel Savary

**Ordures ménagères secteur Le Bry – Mise en place de deux moloks
CHF 20'000.00**



La création de la nouvelle centrale de chauffe à Avry-devant-Pont aura comme conséquence la suppression des containers actuels. Ceux-ci seront remplacés par deux containers de type « Molok », identiques à ceux qui ont déjà été installés à satisfaction à Gumefens.

Actuellement le village de Le Bry n'est pas équipé d'un point de collecte en libre accès. Hors de l'ouverture de la déchetterie communale, certains habitants jettent donc leurs poubelles à Avry dans les containers existants.

Il en résulte que ces derniers débordent souvent et il en ira vraisemblablement de même avec les futurs moloks. Afin de pallier ce problème et d'apporter en même temps un confort supplémentaire aux habitants de Le Bry, l'installation de deux nouveaux moloks en libre accès à l'entrée de la déchetterie permettra d'apporter une solution propre et simple à ces différentes problématiques, tout en anticipant l'augmentation de la population du village. Après Gumefens et Avry, il s'agit de la troisième étape en vue de la mise en œuvre d'un concept général de ramassage des ordures via le système « Molok » planifié sur l'ensemble du territoire communal. Comme déjà énoncé l'année dernière, l'installation de moloks à l'entrée de Villarvassaux et à proximité du lac est prévue pour ces prochaines années.

Cet investissement sera financé par le compte courant communal.

Daniel Savary

Informations communales

Poste vacant

Le Conseil communal met au concours dès l'estivage 2019 le poste de

Garde-génisses

pour son alpage avec chalet sur les hauts de Gumefens pour un troupeau d'environ 40 bêtes. La durée de l'estivage va du mois de mai au mois de septembre. L'accès jusqu'au chalet est goudronné.

Ce poste conviendrait à un agriculteur ou une personne connaissant bien les bovins.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec M. Michel Grivel au 079 774 42 73.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur lettre de motivation auprès de l'Administration communale, route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont ou par courriel à commune@pont-en-ogoz **jusqu'au 15 janvier 2019.**

Le Conseil communal

Nomination de membres à la Commission d'urbanisme et de l'énergie

Cette Commission est formée de 7 membres, dont 3 Conseillers communaux. Lors de l'assemblée du 12 décembre prochain, 4 nouveaux membres doivent être nommés.

Les personnes intéressées à intégrer cette Commission sont priées de s'annoncer au bureau communal jusqu'au 10 décembre 2018 ou lors de l'assemblée.

Augmentation du prix de l'eau

Le Conseil communal a décidé d'augmenter le prix de l'eau potable de 10 centimes par m³ dès janvier 2019, c'est-à-dire après le contrôle des compteurs, afin de couvrir le compte « **70 eau** ». Il n'y a pas de changement pour l'épuration.

Prix dès le 1^{er} janvier 2019 : 1.35 m³

Cette augmentation fait partie des compétences du Conseil communal, selon l'article 27 du règlement relatif à la distribution d'eau potable :

Art. 27.

Prix de l'eau

¹Le prix de l'eau consommée est le suivant :

- les 100 premiers m³ sont compris dans la taxe de base ;
- dès 101 m³ le prix est de Fr 1.00 le m³.

²Le Conseil communal est compétent pour augmenter le prix jusqu'à concurrence d'un montant maximal de Fr. 3.00 le m³.

Déchetterie – Le Bry

Samedi 8 décembre 2018	:	<u>FERMEE</u>
Mercredi 26 décembre 2018	:	ouverture normale
Mercredi 2 janvier 2019	:	ouverture normale

Information communales

Déneigement

Le Conseil communal vous rappelle que la Commune se charge de déneiger les voies de circulation communales et les trottoirs dans les meilleurs délais possibles.

Cependant, afin de pouvoir procéder dans les meilleures conditions au déneigement, **IL EST IMPERATIF DE LAISSER LES TROTTOIRS ET LES ACCES LIBRES.**

Aussi, il est interdit de remettre la neige des places privées sur le trottoir ou la chaussée.

D'avance nous vous en remercions.



Distribution de sapins de Noël

La traditionnelle distribution de sapins de Noël aura lieu

**le samedi 15 décembre 2018, de 10h00 à 12h00
à la déchetterie de Le Bry**

Les sapins sont offerts par la Commune.



Fermeture du bureau communal

**Le bureau communal sera fermé du
lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019**

Hivernage des bateaux

Chers propriétaires de bateaux, Chers bateliers,

L'heure de l'hivernage de vos embarcations est arrivée.

Nous vous rappelons que selon la Loi fédérale sur la navigation intérieure du 3 octobre 1975 (LNI) et la loi d'application de la législation fédérale sur la navigation intérieure du 7 février 1991 (LALNI), les embarcations ne doivent en aucun cas être déposées sur le domaine public pour l'hivernage.



Celles-ci, ainsi que leur remorque, doivent être entreposées sur le terrain privé des propriétaires.



Les embarcations déposées sur le domaine public sans autorisation ou sans numéro de contrôle seront mises en fourrière par la police cantonale. Il en va d'ailleurs de même pour tout bateau échoué, coulé, inapte à la navigation ainsi que tout objet qui entrave ou met en danger la navigation (cf. art. 11 LALNI).

Informations communales

Présentation du Conseil des parents

Lors de la rentrée 2018, conjointement à la rentrée scolaire des élèves, un Conseil des Parents a été mis en place dans notre commune. En effet, pour répondre aux exigences de la nouvelle loi scolaire, des Conseils de Parents doivent être mis en place dans chaque cercle scolaire du canton. Ils prennent ainsi le relais des anciennes commissions scolaires, appelées à disparaître dans la nouvelle législation.

Le but du Conseil des Parents est de favoriser la collaboration, l'échange et le débat entre l'école, la Commune et les parents. Il vise à défendre les préoccupations des parents et les intérêts des élèves en général, collaborer à l'organisation de différentes activités ou actions. Le Conseil des Parents n'a pas de compétence décisionnelle. Nous ne traiterons, ni ne serons informés d'aucune situation individuelle.

Concrètement, nous rassemblons et relayons auprès de l'école et de la Commune différentes doléances et soutenons le camp de ski et le camp vert. Nous sommes déjà engagés dans l'organisation du loto des enfants et du futur carnaval. Notre contribution est également attendue, par exemple, pour la mise en place de conférences à caractère éducatif ou l'organisation d'éventuelles nouvelles lignes Pedibus.

Les membres du Conseil de parents sont nommés pour une durée minimale de 3 ans. Il est composé actuellement de parents d'élèves des 3 villages du cercle scolaire, de la Responsable d'établissement, d'un représentant de la Commune et d'une représentante des enseignants, à savoir :

Sonia Vial – Présidente, maman de 4 enfants (6H, 5H, 2H), Avry-dt-Pont

Virginie Bel – Vice-présidente, maman de 2 enfants (2H), Le Bry

Christian Brändli – Secrétaire, papa de 3 enfants (6H, 3H), Gumefens

Aurélia Oberhänsli Wavre – Membre, maman de 2 enfants (3H, 1H), Le Bry

Françoise Pasquier – Responsable d'établissement, enseignante à Gumefens.

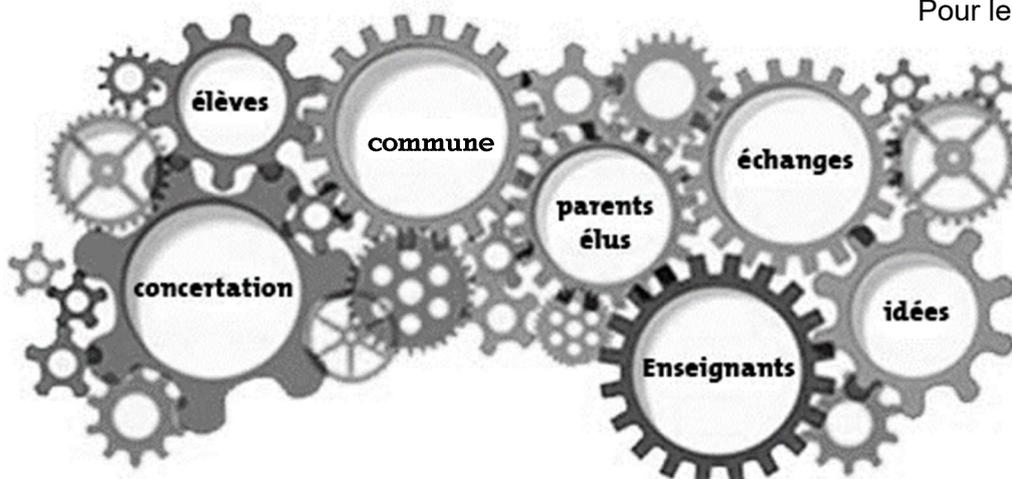
Mélanie Pharisa – représentante des enseignants, enseignante au Bry.

Pierre Justin Morard – Conseiller communal en charge des écoles, Gumefens

Vous pouvez volontiers prendre contact avec le Conseil des parents pour toutes questions, demandes, remarques ou informations, par courriel à l'adresse suivante :

conseil.parents.peo@bluewin.ch

Pour chacun de ses membres, ce conseil est une découverte. C'est une nouvelle structure que nous devons élaborer ensemble. Nous ferons en sorte que les élèves du cercle scolaire restent le centre de nos actions et réflexions. Nous nous réjouissons des différentes collaborations et des défis à relever dans l'intérêt des enfants de Pont-en-Ogoz.



Pour le Conseil des Parents
de Pont-en-Ogoz,
Christian Brändli

Informations communales

Présentation de l'équipe éducative de l'Accueil extrascolaire



Originnaire d'Avry-dt-Pont, je m'appelle Jade Paquier et je suis éducatrice depuis deux années. J'ai choisi de prendre ce poste d'intervenante à l'AES Les Amaris pour élargir mes connaissances dans le travail avec les enfants d'accueil extrascolaire et c'est un plaisir de travailler au sein de cette commune.

Je m'appelle Marie-Claire Fragnière et j'habite à Le Bry. Je suis épouse d'un agriculteur et maman de trois enfants, aujourd'hui adolescents. Je suis présente à l'AES Les Amaris lorsqu'il y a beaucoup d'enfants et en cas de remplacement d'un de mes collègues. De par ma disponibilité et mes connaissances maternelles, j'apporte aux enfants de l'accueil, une présence bienveillante et ma bonne humeur.



Je m'appelle Steve Oklé et j'habite au Mouret avec mon épouse et mes deux enfants. Je suis le responsable de l'AES Les Amaris depuis son ouverture en 2015. Ayant enseigné en primaire durant quelques années, j'ai suivi la formation d'intervenant en AES puis obtenu mon CFC d'ASE (assistant socio-éducatif). Je suis membre du comité de deux associations : la FFAES (Fédération Fribourgeoise des Accueils ExtraScolaires) qui favorise le développement des AES et l'AFIAES (Association Fribourgeoise des Intervenant-es en Accueil ExtraScolaire) qui s'occupe des conditions de travail des professionnel-le-s en AES. J'aime créer des activités comme des bricolages, des chasses au trésor ou encore des ateliers de pâtisserie en collaboration avec mes collègues et surtout pouvoir partager tout cela avec les enfants.



Ramassage des déjections canines

Nous vous rappelons qu'il incombe à tout propriétaire chien de ramasser les déjections de son animal. Les sacs à crottes peuvent être évacués dans les toutes les poubelles publiques. Surtout ne les oubliez pas au bord du chemin.

Merci de penser à la faune et la flore, aux cultures, aux animaux de rente, aux agriculteurs, aux enfants et autres aux promeneurs.

À vos agendas

Marché de Noël

de Pont-en-Ogoz

Samedi 1er décembre 18
de 9h30 à 16h00
Halle polyvalente
Avry-devant-Pont



Organisation: Association Local Terre'Native et les OJ ski et snowboard

Loto des écoles

de Pont-en-Ogoz

Dimanche 2 décembre 18
à 14h00



Halle polyvalente d'Avry-dvt-Pont

Soirée raquettes-fondue le 19 janvier 2019



Venez vous balader en raquettes ou à pied au Gibloux et profiter du clair de lune... Vous pourrez ensuite déguster une délicieuse fondue à la cabane des bûcherons de Gumefens.

Renseignements et réservations au 079 709 33 55

Organisation : Ski-club « Eclairs » d'Avry-devant-Pont



À vos agendas

Echo du Gibloux Voyage à Rome 2018



Chers Concitoyennes et Concitoyens,

C'est avec plaisir que nous profitons de ces quelques lignes dans le bulletin communal pour vous annoncer nos prochains événements, à savoir :

- **14 décembre 2018**, à 20h00 : **concert de Noël** avec la participation de nos cadets en l'Eglise d'Avry-devant-Pont.
Ce concert est organisé conjointement avec le Chœur-mixte d'Avry-devant-Pont
- **2 janvier 2019**, à 20h00 : **loto** à la halle polyvalente d'Avry-devant-Pont
- **16 mars 2019**, à 20h00 : **concert annuel** à la halle polyvalente d'Avry-devant-Pont (en lieu et place de la date du samedi 24 mars, préalablement annoncé dans le calendrier de l'intersociété)
- **Du 16 au 19 mai 2019** : **36^{ème} fête des musiques grüériennes** à Rossinière

Nous profitons également de ce message pour vous informer que nous sommes toujours à la recherche de musiciens (débutants ou aguerris) pour venir renforcer nos rangs, alors n'hésitez pas à contacter un membre du comité (079 725 97 11 – Valentin Pasquier, Président) !



Echo du Gibloux
Société de musique
Avry-devant-Pont

Initiation musicale - Cours d'instruments
Viens jouer avec nous, c'est 100% de plaisir!

A vos agendas

**GUMEFENS
LE SORENS**

SOUPER DE SOUTIEN

LE FCGS EN MUSIQUE

Samedi 26 janvier 2019
à la salle polyvalente de Sorens

**Animation musicale
par le groupe valaisan « In the Spirit »**

**Animation cors des Alpes
avec le trio « molettes.ch »**

Menu

- Verrine de courge
- Terrine bretonne
- Suprême de pintade
au cognac
- Fromages
- Palette de desserts

Fr. 90.-/pers.

**Apéritif offert
dès 18h30!**

Inscription

info@fcgumefenssorens.ch
ou au +41 79 271 91 39

Délai : 11 janvier 2019

Sponsor:

celsius
groupe®



Chœur mixte d'Avry-devant-Pont

MATCH AUX CARTES

le samedi 9 février 2019
Halle polyvalente - Avry-devant-Pont



*Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à rejoindre
nos rangs !*

*Avec ou sans expérience, chanteuses et chanteurs
seront les bienvenus.*

*Lieu de répétition : halle polyvalente, salle « La Sauge »
Jour et heure : mercredi à 20h15*



Week-end des OJ :
16-17 mars 2018

À vos agendas



2019

Le prochain nettoyage des berges
du lac aura lieu le

samedi 16 mars 2019

Réservez cette date et venez
nombreux ☺



DOUSSE-MOREL 2019 : Recherche de bénévoles



Le 7 septembre 2019, le FC Gumefens-Sorens organise le tournoi Dousse-Morel réunissant une cinquantaine d'équipes de juniors E et F de tout le district de la Gruyère. Cela représente environ 500 joueurs ! Pour que cette journée soit une réussite et qu'elle reste un magnifique souvenir auprès de nos jeunes, nous avons besoin d'une centaine de bénévoles.

Nous faisons alors appel à vous ! Des bénévoles sont nécessaires pour le montage (quelques jours avant), le démontage (après le tournoi) et lors de la manifestation (buvettes, parking, ...).

Si vous êtes motivés à soutenir cet événement ou si vous avez besoin d'informations complémentaires, vous pouvez envoyer un mail à

Mirko Cuni : benevole-dm19@bluewin.ch

Si vous le souhaitez, vous pouvez également sponsoriser cette manifestation ou faire un don. Pour cela, merci de contacter

Michel Grangier : grangierm@bluewin.ch ou

Nicolas Messerli : nicolas.messerli@bluewin.ch.

Le FC Gumefens-Sorens et le comité Dousse-Morel 2019 vous remercient et vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.

Service de déclaration d'impôts



Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ? visites à domicile ou au Bâtiment des Sociétés à Bulle
Quand ? de fin janvier 2019 à fin mars 2019
Frais ? Fr. 60.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (*pas d'immobiliers loués, pas de titres*).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture 8h00-11h30 / 13h00-17h00.

www.fr.prosenectute.ch - courriel info@fr.prosenectute.ch

Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13

Heures d'ouverture :

1644 Avry-devant-Pont

Tél. 026 915 14 94

Fax 026 915 28 58

commune@pont-en-ogoz.ch

Lundi 14h00 – 17h00

Mercredi 9h00 – 11h30

Jeudi 15h00 – 19h00

<http://www.pont-en-ogoz.ch>

Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39

/ Gumefens : 026 915 30 25

/ Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaire du 1^{er} mai au 15 octobre :

Lundi

19h00 – 20h00

Mercredi

18h30 – 20h00

Samedi

9h30 – 12h00

16h00 – 17h00

Horaire du 16 octobre au 30 avril :

Mercredi

19h00 – 20h00

Samedi

10h00 – 12h00

16h00 – 17h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 60 20 – gibloux@raiffeisen.ch – www.raiffeisen.ch/gibloux

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve

14h00 – 17h00

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 21 29

Heures d'ouverture :

Lu-Ma-Me-Je-Ve

6h30 – 12h00

15h00 – 18h30

Samedi

6h30 – 12h00

fermé

Dimanche

6h30 – 11h30

fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures Lundi fermé

d'ouverture : Ma à Sa 7h00 – 11h45 / 15h00 – 18h30

Sauf vendredi ferm. à 18h00

Dim. 7h00 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve

6h00 – 19h00

Samedi

7h00 – 19h00

Dimanche

7h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Au bord du lac de la Gruyère, un endroit hors du temps, des mets du terroir, des produits fribourgeois, une ambiance conviviale.

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère :

Tél. 026 305 86 40

JPGruyere@fr.ch

Préfecture de la Gruyère :

Tél. 026 305 64 00

www.fr.gruyere.ch

Feu :

Tél. 118

Police :

Tél. 117

Urgences médicales :

Tél. 144

Hôpital de Riaz :

Tél. 026 919 91 11

Médecin de garde de la Gruyère :

Tél. 026 350 11 40

Pharmacie de service :

Tél. 026 912 33 00 (En dehors des heures d'ouverture normales)